

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DU CACAO
(SODECAO)

B.P. : 1651 YAOUNDE Tél : +237 230 45 44 /230 35 08
Fax +237 230 33 95

DIRECTION GENERALE

Direction des Affaires Administratives et Financières

Sous-Direction des Affaires Administratives

Service des Marchés



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

COCOA DEVELOPMENT COMPANY
(SODECAO)

P.O. Box. : 1651 YAOUNDE Tél : +237 230 45 44 /230 35 08
Fax +237 230 33 95

GENERAL DIRECTORATE

Department of Administration and Finance Affairs

Sub-Department of Administration Affairs

Procurement Service

Yaoundé, 17 MARS 2025

ADDITIF N°002/SODECAO/DG/DAAF/SDAA/SM/SMA/2025

DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°003/AONO/SODECAO/CIPM/2025 DU 12 MARS 2025
POUR LA FOURNITURE DE PRODUITS PETROLIERS EN VRAC A LA SOCIETE DE DEVELOPPEMENT
DU CACAO (SODECAO), EN PROCEDURE D'URGENCE PORTANT MODIFICATION DES CRITERES
ELIMINATOIRES ET DU RPAO.

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA SODECAO COMMUNIQUE :

L'Appel d'Offres National Ouvert N°003/AONO/SODECAO/CIPM/2025 du 12 mars 2025 pour la fourniture de produits pétroliers en vrac à la Société de Développement du Cacao (SODECAO), en procédure d'urgence est modifié ainsi qu'il suit :

➤ PIECE N°1: AVIS D'APPEL D'OFFRES

Au lieu de :

Critères éliminatoires :

1. Absence ou non-conformité de la caution de soumission;
2. fausse déclaration, substitution ou falsification d'une pièce administrative;
3. absence de l'agrément de distributeur de produits pétrolier ;
4. non-respect de plus de deux (02) critères essentiels ;
5. absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif non régularisée après le délai réglementaire accordé par la Commission interne de Passation des Marchés (CIPM) ;
6. Offres produites en nombre insuffisant ou absence de l'original de l'offre ;
7. Attestation de non abandon signée sur l'honneur ;
8. Absence de la charte d'intégrité ;
9. Absence de la déclaration d'engagement social et environnemental ;
10. Défaut de qualité de marketeur.

Lire plutôt :

1. Absence de la caution de soumission acquittée à la main, timbrée et accompagnée du récépissé de la CDEC ;
2. Fausses déclarations, substitution ou falsification d'une pièce administrative ;
3. Non-production au-delà du délai de 48h après l'ouverture des plis d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission);

4. Absence de l'agrément de distributeur de produits pétrolier ;
5. l'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière ;
6. non-respect de plus de deux (02) critères essentiels ;
7. Attestation de non abandon signée sur l'honneur ;
8. Absence de la lettre de soumission.
9. Absence de la charte d'intégrité datée et signée ;
10. Absence de la déclaration d'engagement social et environnemental datée et signée ;
11. Offres produites en nombre insuffisant ou absence de l'original de l'offre.
12. Défaut de qualité de marketeur.

➤ **PIECE N°3: REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES (RPAO)**

- *Enveloppe A–Volume I : Pièces administratives*

Au lieu de :

- caution de soumission portant des mentions manuscrites d'un montant égal à un million (1.000.000) F CFA émise par une Banque de premier ordre ou Organisme financier agréé par le Ministère en charge des finances, produite postérieurement à la date de signature du présent Avis d'Appel d'Offres.

Lire plutôt :

- La caution de soumission (*acquittée à la main*), *timbrée d'un montant égal à un million deux cent mille (1.200.000) F CFA, établie par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics et dont la liste figure dans la pièce 13 du DAO. La caution devra être accompagnée du récépissé de consignation délivré par la CDEC.*

Le reste sans changement.

